

**MODIFICATIONS AUX PIÈCES DÉPOSÉES
AUX DOSSIERS TARIFAIRES
ET RAPPORTS ANNUELS**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 MISE À JOUR DU DOSSIER APRÈS LA DÉCISION SUR LE FOND	3
1.1 Les objectifs	3
1.2 Les détails de la proposition	4
1.3 Une proposition calquée sur le processus d'Hydro-Québec	6
2 DES AMÉLIORATIONS MINEURES AUX AUTRES PIÈCES	6
2.1 Le référencement entre les pièces	6
2.2 L'identification des pièces d'un dossier tarifaire	7
2.3 La catégorisation des additions à la base de tarification	8
CONCLUSION	10

INTRODUCTION

1 Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») a revu le traitement et la préparation de
2 l'ensemble des pièces comptables déposées dans le cadre de ses causes tarifaires et rapports
3 annuels pour y chercher des opportunités d'amélioration et de gains d'efficacité. Les objectifs de
4 cette démarche visent à conserver l'intégralité des informations fournies dans les pièces
5 comptables actuelles, tout en réduisant le nombre de pièces déposées ou en améliorant leur
6 composition.

7 Le format et le contenu de plusieurs des pièces comptables de ces dossiers sont cependant
8 prescrits par le *Guide de dépôt pour Gaz Métro* (« Guide »), dont la dernière révision date du
9 25 octobre 2010.

10 « Le Guide vise à standardiser la documentation déposée par Gaz Métro à l'appui de ses
11 demandes et à la compléter de façon à ce que la Régie ait tous les documents dont elle a besoin
12 dans l'exercice de ses fonctions. »¹

13 L'exercice qui suit ne visant pas la révision du Guide, toutes les propositions élaborées dans le
14 présent document respectent les exigences établies au Guide. Toutefois, Gaz Métro soumet
15 qu'elle est d'ores et déjà disposée à participer aux discussions lorsque la Régie de l'énergie
16 (« Régie ») jugera opportun d'amorcer l'exercice de révision du Guide.

1 MISE À JOUR DU DOSSIER APRÈS LA DÉCISION SUR LE FOND

1.1 LES OBJECTIFS

17 Gaz Métro constate qu'à la suite de la réception de la décision sur le fond de la Régie
18 (« Décision ») à l'égard d'un dossier tarifaire, beaucoup de pièces comptables doivent être
19 redéposées en peu de temps pour respecter la date de mise en vigueur des nouveaux tarifs.
20 Gaz Métro propose donc une nouvelle approche qui permettra de :

- 21 ․ alléger le travail administratif;
- 22 ․ éliminer des tâches sans valeur ajoutée relatives à la mise à jour des pièces;

¹ *Guide de dépôt pour Gaz Métro*, page 2.

- 1 > réduire les délais procéduraux;
- 2 > conserver l'intégrité et la précision des données; et
- 3 > faciliter la revue de la Régie menant à la décision finale.

1.2 LES DÉTAILS DE LA PROPOSITION

4 La proposition repose sur la prémisse que la dernière version de la demande de Gaz Métro
5 (« Demande ») ne devrait pas, normalement, être modifiée à la suite de la Décision. Ainsi, dans
6 l'éventualité où la Décision devait ne pas donner suite favorablement aux conclusions
7 recherchées par la Demande à certains égards, ou que la Décision devait contenir des
8 ordonnances qui ne sont pas abordées par la Demande, Gaz Métro croit qu'il serait souhaitable
9 que le dossier conserve la trace à la fois des éléments demandés initialement par Gaz Métro et
10 de ceux autorisés par la Régie.

11 Actuellement, dans les jours suivant une Décision, les pièces du dossier sont mises à jour de
12 façon à remplacer les éléments de la Demande par les éléments autorisés ou de façon à les
13 retirer, le cas échéant². Or, cette mise à jour est effectuée alors que l'analyse du dossier, les
14 demandes de renseignements et les mémoires des intervenants ont toutes porté sur le détail des
15 comptes, les calculs, les conciliations, les explications d'écart et les stratégies tels que présentés
16 dans la Demande. Suivant la mise à jour, ces informations disparaissent du dossier lorsqu'elles
17 sont refusées ou modifiées par la Décision.

18 Pour remédier à cette situation, Gaz Métro propose, à la suite de la décision de la Régie sur le
19 fond **d'un dossier tarifaire ou d'un rapport annuel**, que :

- 20 > aucune révision des pièces soumises au soutien de la Demande de Gaz Métro ne soit
21 effectuée;
- 22 > soit effectué le dépôt d'une nouvelle pièce ventilant les impacts exacts de la décision et les
23 répercussions sur :
 - 24 > le revenu requis et l'ajustement tarifaire dans le cas d'un dossier tarifaire, ou
 - 25 > le coût de service réel et l'établissement du manque à gagner (trop-perçu) dans le
26 cas d'un rapport annuel; et

² À titre d'exemple, au dossier R-3987-2016, plusieurs pièces dont la B-0077, Gaz Métro-5, Document 1, la B-0092, Gaz Métro-10, Document 1 et la B-0093, Gaz Métro-10, Document 2 ont été révisées suite à la Décision D-2017-094.

1 > soit effectué le dépôt d'une nouvelle pièce présentant les grilles tarifaires et les *Conditions*
2 *de service et tarifs* (« CST ») à la suite de la décision sur le fond d'un dossier tarifaire.

3 Ainsi, la nouvelle pièce qui serait déposée comporterait les informations suivantes, le cas échéant
4 (un exemple de ces pages pour un dossier tarifaire est fourni en annexe 1) :

5 > le détail du plan d'approvisionnement modifié par la décision;

6 > la page 1 de la base de tarification mensuelle complète à laquelle deux colonnes seraient
7 ajoutées pour présenter les soldes de la demande avant la Décision et les écarts par
8 rapport à la demande;

9 > une page présentant la répartition de la base de tarification par fonction à laquelle deux
10 colonnes seraient ajoutées pour présenter les soldes de la Demande avant la Décision et
11 les écarts par rapport à la Demande;

12 > une page présentant la ventilation du rendement et de l'impôt par fonction à laquelle deux
13 colonnes seraient ajoutées pour présenter les soldes de la Demande avant la Décision et
14 les écarts par rapport à la Demande;

15 > le revenu requis auquel deux lignes et deux colonnes seraient ajoutées pour présenter les
16 soldes de la Demande avant la décision et les écarts par rapport à la Demande;

17 > le calcul de l'ajustement tarifaire par fonction auquel deux lignes et deux colonnes seraient
18 ajoutées pour présenter les soldes de la Demande avant la Décision et les écarts par
19 rapport à la Demande;

20 > l'évolution du revenu net d'exploitation sur trois colonnes : une présentant le solde à la
21 suite de la Décision, une deuxième pour présenter le solde de la Demande et une dernière
22 pour l'écart entre les deux; et

23 > les grilles tarifaires et les CST reflétant la Décision.

24 Dans le cas d'une décision sur le fond dans un rapport annuel, le corollaire des pièces
25 mentionnées ci-haut serait déposé, le cas échéant. Un exemple est fourni en annexe 2.

26 Tous les éléments de la Décision seraient donc intégrés, regroupés et facilement identifiables
27 dans cette nouvelle pièce de façon à présenter les répercussions exactes de la Décision sur
28 l'ensemble des comptes et des tarifs, le cas échéant. Lors des dossiers subséquents, les soldes

1 de l'année autorisée – utilisés pour fins de comparaison avec ceux de l'année témoin et de l'année
2 de base (ou au rapport annuel avec ceux des données réelles) – refléteraient la situation
3 présentée dans cette nouvelle pièce et non celle exposée dans la Demande (les pièces soumises
4 à son soutien n'ayant pas été révisées).

1.3 UNE PROPOSITION CALQUÉE SUR LE PROCESSUS D'HYDRO-QUÉBEC

5 Gaz Métro s'est inspirée de la procédure déjà en place chez Hydro-Québec pour refléter, dans
6 son dossier tarifaire, les effets d'une Décision de la Régie. La procédure actuelle chez Hydro-
7 Québec comprend :

- 8 > le dépôt d'une nouvelle pièce détaillant, à la marge, les impacts de la décision et les
9 répercussions sur le revenu requis et l'ajustement tarifaire;
- 10 > le dépôt d'une nouvelle pièce présentant les grilles tarifaires et les CST basés sur la
11 décision; et
- 12 > au besoin, la ventilation par sous-rubriques des impacts de la décision sur le solde d'un
13 compte est présentée lors du dossier tarifaire ou rapport annuel subséquent.

2 DES AMÉLIORATIONS MINEURES AUX AUTRES PIÈCES

14 Toujours dans l'optique d'optimiser la présentation de l'information et l'efficacité de ses équipes,
15 Gaz Métro a passé en revue l'ensemble des pièces comptables constituant les dossiers tarifaires
16 et rapports annuels pour identifier des pistes d'amélioration. Gaz Métro est convaincue que les
17 changements qui suivent pourraient faciliter le traitement des pièces sans altérer ni réduire
18 l'information déjà fournie.

2.1 LE RÉFÉRENCIEMENT ENTRE LES PIÈCES

19 Beaucoup d'effort est accordé pour aider le lecteur des dossiers à retracer l'origine d'une
20 information. Gaz Métro est cependant d'avis que l'ajout de références entre les pages d'une
21 même pièce (même cote Régie) ne présente aucune valeur ajoutée pour le lecteur et,
22 conséquemment :

- 23 > abandonnera le référencement entre les pages d'une même pièce dans un même dossier;

- 1 > conservera le référencement avec les autres pièces d'un même dossier; et
- 2 > conservera le référencement avec les pièces d'un autre dossier.

2.2 L'IDENTIFICATION DES PIÈCES D'UN DOSSIER TARIFAIRE

3 Avant de recevoir la cote de la Régie, chacune des pièces déposées porte une cote attribuée par
4 Gaz Métro (« cote Gaz Métro »). Cette dernière est essentielle pour assurer les référencements
5 décrits ci-haut. La cote attribuée par la Régie (« cote Régie ») n'étant attribuée qu'une fois la
6 pièce déposée sur le système de dépôt électronique (SDÉ) de la Régie, la cote Gaz Métro est la
7 seule qui permette d'établir les références entre les pièces d'un même dossier avant son dépôt à
8 la Régie.

9 La majorité des pièces déposées dans un dossier tarifaire étant de nature récurrente, l'attribution
10 d'une cote constante d'année en année à une même pièce faciliterait grandement le
11 référencement et par conséquent, l'analyse et le suivi des dossiers tarifaires. Or, depuis plusieurs
12 années, selon les circonstances, une cote différente est attribuée à ces pièces récurrentes,
13 complexifiant ainsi la préparation des pièces et le référencement.

14 Gaz Métro remarque que la problématique liée aux cotes concerne davantage les dossiers
15 tarifaires que les rapports annuels pour lesquels les pièces conservent d'année en année une
16 identification assez constante. L'ajout de phases préliminaires, de rapports de suivi, de demandes
17 ad hoc préalables au dépôt des pièces supportant la demande tarifaire est autant d'explications
18 justifiant le décalage de la numérotation des pièces dans un dossier tarifaire.

19 Plusieurs possibilités ont été envisagées pour régler cette situation. Par souci de simplification,
20 Gaz Métro a retenu l'ajout d'une lettre pour identifier le sujet de la pièce. À noter que le nom
21 Gaz Métro est aussi remplacé par le diminutif « GM » pour le présent dossier, pour les dossiers
22 subséquents le nom utilisé sera le reflet de la nouvelle dénomination sociale « Énergir ».

23 Pour éviter toute confusion possible avec les cotes Régie (A-XXXX, B-XXXX, C-XXXX et
24 D-XXXX), les lettres A à D ne seraient pas utilisées par le système de cotation de Gaz Métro, de
25 même que la lettre O pour éviter toute confusion avec le chiffre zéro. Un exemple d'application
26 est reproduit à l'annexe 3. De plus, advenant la disparition d'un bloc de pièces (par exemple
27 advenant l'abandon de la pièce sur la planification pluriannuelle des investissements ou l'absence
28 de pièces déposées en phase préliminaire), la lettre correspondante à ce bloc ne serait pas

1 utilisée, et ce, sans modification aux lettres subséquentes représentant les autres blocs de
2 pièces. Finalement, comme mentionné précédemment, cette identification ne prévaudrait que
3 pour les dossiers tarifaires puisque le problème n'est pas présent dans les dossiers de rapport
4 annuel.

2.3 LA CATÉGORISATION DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION

5 Gaz Métro reverra la classification des investissements en amélioration et en transmission du
6 réseau apparaissant dans la pièce portant sur les *Additions à la base de tarification* du dossier
7 tarifaire (soit la pièce B-0198, Gaz Métro-10, Document 3, p.2, au dossier R-3987-2016). Cette
8 façon de faire permettra à Gaz Métro d'arrimer la présentation des additions à la base de
9 tarification prévues en amélioration et transmission du réseau avec celle de la stratégie de la
10 gestion des actifs.

11 Exemple d'application de ce changement :

Présentation actuelle dans la pièce *Additions à la base de tarification* :

AMÉLIORATION DU RÉSEAU

Branchements d'immeubles
Protection cathodique
Mesurage
Régulateur de pression
Postes de livraison
Conduites principales

Total Amélioration du Réseau

TRANSMISSION RÉSEAU

Raccordement et Régulation
Renforcement du réseau de Transmission

Total Transmission Réseau

Présentation modifiée :**AMÉLIORATION DU RÉSEAU**

Amélioration des actifs

Enjeux Clients - Capacité hydraulique

Respect des exigences

Risques

Renforcement du réseau de transmission

Mesurage

Total Amélioration du réseau

1 La modification permettra à Gaz Métro d'éliminer certaines tâches administratives à faible valeur
2 ajoutée comme la conversion des informations provenant de l'Ingénierie pour les fins de
3 présentation de la pièce des additions à la base de tarification. En effet, compte tenu de
4 l'importance du suivi du budget de la gestion des actifs pour la sécurité du réseau, la direction de
5 l'Ingénierie effectue un suivi interne utilisant déjà la classification modifiée. Actuellement, pour
6 fournir des explications d'écart relatifs aux additions à la base de tarification, Gaz Métro doit
7 convertir l'information reçue de la gestion des actifs, ce qui entraîne une perte d'efficacité et une
8 lourdeur procédurale.

9 Gaz Métro est convaincue que cette nouvelle présentation n'altérera pas l'information déjà
10 fournie, mais sera au contraire pertinente pour la Régie puisqu'elle permettra une meilleure
11 appréciation des investissements de Gaz Métro en gestion des actifs. Également, la conciliation
12 entre la pièce des additions à la base de tarification et celle de la stratégie de gestion des actifs
13 en sera simplifiée.

14 L'étendue de cette modification est restreinte au dossier tarifaire à la pièce portant sur les
15 additions à la base de tarification et n'affecterait pas la présentation du rapport annuel puisque la
16 ventilation des investissements en amélioration et transmission du réseau n'est pas présentée
17 dans les pièces du rapport annuel. Gaz Métro soumet de plus que dans le cadre d'un dossier
18 tarifaire, la présentation des ajouts à la base de tarification est distincte des intrants utilisés pour
19 l'allocation tarifaire des coûts. Cette distinction de présentation entre les pièces comptables et les
20 pièces tarifaires demeurera. Par ailleurs, la présente modification ne portera pas préjudice au
21 processus tarifaire d'allocation des coûts résultant de la décision D-2017-063.

1 Pour préserver la comparaison entre les dossiers tarifaires et les analyses historiques pour toute
2 la décennie 2010 à 2019, Gaz Métro croit qu'il serait souhaitable de conserver la classification
3 actuelle dans le dossier tarifaire 2018-2019 et verra à mettre en vigueur cette nouvelle
4 classification à partir de la Cause tarifaire 2019-2020.

CONCLUSION

5 Gaz Métro soumet qu'advenant la révision du Guide, dont la dernière révision remonte au
6 25 octobre 2010, d'autres améliorations pourraient être apportées aux pièces déposées dans le
7 cadre des dossiers tarifaires et des rapports annuels, notamment à l'égard du nombre de copies
8 imprimées à être déposées à la Régie. Gaz Métro est d'avis que lorsque la Régie le jugera
9 opportun, le remplacement de ce type de document par des documents électroniques contribuera
10 de manière durable à l'allègement du processus réglementaire. Dans l'intervalle, elle croit
11 néanmoins que les propositions présentées dans le présent document sont souhaitables et
12 constituent des solutions durables en matière d'efficacité et d'efficience.

Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte :

- de l'abandon du référencement de valeurs entre les pages d'une même pièce à l'intérieur d'un même dossier; et
- du changement de numérotation des pièces relatives aux dossiers tarifaires, tel que décrit dans la section 2.2.

Gaz Métro demande aussi à la Régie d'autoriser, à compter de la Cause tarifaire 2018-2019 et du Rapport annuel au 30 septembre 2017, à la suite de la Décision de la Régie d'un dossier tarifaire ou d'un rapport annuel, qu'aucune révision des pièces constituant la dernière version de la demande de Gaz Métro ne soit effectuée, mais qu'une ou plusieurs nouvelles pièces soient déposées, selon les circonstances et tel que décrit dans la section 1.2, pour présenter les impacts exacts de la Décision et ses répercussions sur le dossier.

Enfin, Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du fait qu'à compter du dossier tarifaire 2019-2020, la nouvelle catégorisation des additions à la base de tarification sera celle décrite à la section 2.3.

Annexe 1 : Exemple des pages pour un dossier tarifaire

(000 \$)
Base de tarification mensuelle
pour la période de 12 mois close le 30 septembre 201X
TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

No de ligne	Description	1 oct. '1X	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Total	Moyenne mensuelle Autorisée	Moyenne mensuelle demande	Écart demande vs décision
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
1	Fourniture	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2	Transport	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3	Équilibrage - Pointe	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
4	Équilibrage - Espace	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
5	Distribution	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
6	SPEDE	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x
7	Total	x x	x x	x x														

Annexe 1 : Exemple des pages pour un dossier tarifaire

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

Ventilation de l'impôt sur le revenu relié au rendement
et du rendement sur la base de tarification
Base de tarification mensuelle
pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2018
(000 \$)

No de ligne	Description	Référence	Base de tarification autorisée <small>(Moyenne mensuelle)</small>	% sur la base de tarification	Impôt relié au rendement	Impôt non relié au rendement	Impôt total Autorisé	Rendement autorisé sur la base de tarification	Impôt total Demande	Rendement demandé sur la base de tarification
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(7)	(8)
1	Fourniture		X	x%	X	X	X	X	X	X
2	Transport		X	x%	X	X	X	X	X	X
3	Équilibrage - Pointe		X	x%	X	X	X	X	X	X
4	Équilibrage - Espace		X	x%	X	X	X	X	X	X
5	Distribution		X	x%	X	X	X	X	X	X
6	SPEDE		<u>X X</u>	<u>X X%</u>	<u>X X</u>	<u>X X</u>	<u>X X</u>	<u>X X</u>	<u>X X</u>	<u>X X</u>
7	Total		<u>X X</u>	<u>100.00%</u>	<u>X X</u>	<u>X X</u>	<u>X X</u>	<u>X X</u>	<u>X X</u>	<u>X X</u>

Annexe 1 : Exemple des pages pour un dossier tarifaire

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

PLAN D'APPROVISIONNEMENT 201X

COMPARAISON DE L'IMPACT DE LA DÉCISION

No de ligne	<i>Cause tarifaire autorisée</i>	<i>Demande initiale</i>	<i>Écart de la demande vs décision</i>
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)
	<u>DEMANDE (10⁶ m³)</u>		
1	Continue	x	x
2	Interruptible	x	x
3	Gaz d'appoint	x	x
4	Client biogaz en réseau dédié	x	x
5	<i>Sous-total</i>	x x	x x
6	Interruptions	x	x
7	Gaz perdu et usage de la compagnie	x	x
8	Compression (transport et entreposage)	x	x
9	Écart de mesurage	x	x
10	TOTAL DEMANDE	x x	x x
	<u>APPROVISIONNEMENT (10⁶ m³)</u>		
11	Transport		
12	FT LH (primaire & secondaire)	x	x
13	Transport par échange (EMP - GMIT)	x	x
14	Transport fourni par les clients	x	x
15	Transport gaz d'appoint	x	x
16	FTLH non utilisé	x	x
17	<i>Transport Emp-GMIT</i>	x x	x x
18	Achats dans le territoire	x	x
19	Achat à Empress pour compression	x	x
20	Achats à Dawn (GR)	x	x
21	Livraisons à Dawn (AD)	x	x
22	Biogaz	x	x
23	Écart de mesurage	x	x
24	Retraits - injections	x	x
25	TOTAL APPROVISIONNEMENT	x x	x x
	<u>DÉBIT QUOTIDIEN D'APPRO. (10³m³/jour)</u>		
26	Journée de pointe - continue	x	x
27	Total appro. après vente	x	x
28	Provision additionnelle	x	x
	<u>ESTIMATION DES COÛTS (000 \$)</u>		
	Coûts de transport		
29	Transport clients	x	x
30	FTLH (primaire, secondaire & échange)	x	x
31	FTSH (Dawn, Parkway & échange)	x	x
32	STS	x	x
33	M12 / C1	x	x
34	Vente de transport FTLH non utilisé	x	x
	Fonctionnalisation des achats de Fourniture sur		
35	Transport	x	x
36	Crédit de compression	x	x
37	Crédit/(Frais) de livraison	x	x
38	Total - coûts de transport	x x	x x
39	Coûts d'entreposage	x	x
40	Sous-total transport et équilibrage	x x	x x
41	Fourniture	x	x
42	Maintien des inventaires	x	x
43	TOTAL DES COÛTS	x x	x x
	Répartition par service		
44	Fourniture	x	x
45	Transport	x	x
46	Équilibrage	x	x
47	Coût de maintien	x	x

Annexe 1 : Exemple des pages pour un dossier tarifaire

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

Évolution du revenu net d'exploitation
Période de 12 mois close le 30 septembre 201X
(000 \$)

No de ligne	Description	Cause tarifaire 201X Autorisée (1)	Cause tarifaire 201X Demande (2)	Écart demande vs décision (3) = (1) - (2)	Référence: # paragr. décision
1	Petit et moyen débits	X	X	X	
2	Grandes entreprises	X	X	X	
3	Réception	X	X	X	
4	Volumes normalisés (10 ⁶ m ³ @ 37,89 MJ/m ³)	X X	X X	X X	
5	Normalisation	X	X	X	
6	Volumes livrés (10 ⁶ m ³ @ 37,89 MJ/m ³)	X X	X X	X X	
7	REVENUS				
8	Revenus de ventes de gaz	X	X	X	
9	Fourniture	X	X	X	
10	SPEDE	X	X	X	
11		X X	X X	X X	
12	Hausse (baisse) tarifaire				
13	Revenus de transport, équilibrage et distribution	X	X	X	
14	Rabais à la consommation et autres	X	X	X	
15	CASEP	X	X	X	
16	Revenus après rabais	X X	X X	X X	
17	COÛTS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE SPEDE ET DISTRIBUTION	X	X	X	
18		X	X	X	
19	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	X	X	X	
20	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	X X	X X	X X	
21	DÉPENSES				
22	Dépenses d'exploitation	X	X	X	
23	Plan global en efficacité énergétique PGEÉ	X	X	X	
24	Amortissement des immobilisations	X	X	X	
25	Amortissement des frais reportés et des actifs intangibles	X	X	X	
26	Impôts fonciers et autres	X	X	X	
27	Impôt sur le revenu	X	X	X	
28	Total des dépenses	X X	X X	X X	
29	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	X X	X X	X X	
30	BASE DE TARIFICATION	X X	X X	X X	

Annexe 1 : Exemple des pages pour un dossier tarifaire

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

Établissement du revenu requis
(000 \$)

No de ligne	<u>Distribution</u> (1)	<u>Fourniture</u> (2)	<u>SPEDE</u> (3)	<u>Transport</u> (4)	<u>Équilibrage Pointe</u> (5)	<u>Équilibrage Espace</u> (6)	<u>Total Autorisé</u> (7)	<u>Total Demande</u>	<u>Écart demande vs décision</u>
1	x		x	x	x	x	x	x	x
2	x						x	x	x
3	x						x	x	x
4	x						x	x	x
5	x						x	x	x
6	x				x		x	x	x
7	x			x		x	x	x	x
8	x						x	x	x
9	x	x	x	x	x	x	x	x	x
10	x	x	x	x	x	x	x		
11	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>
12					x		x	x	x
13							x	x	x
14	x			x	x	x	x	x	x
15	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>
16	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x		
17	x	x	x	x	x	x	x		

Annexe 1 : Exemple des pages pour un dossier tarifaire

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx
Calcul de l'ajustement tarifaire global
(000 \$)

No de ligne	<u>Distribution</u>	<u>Fourniture</u>	<u>SPEDE</u>	<u>Transport</u>	<u>Équilibrage</u>	<u>Total Autorisé</u>	<u>Total Demande</u>	<u>Écart total demande vs décision</u>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		
1 Revenu requis	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x
2 Tarifs dégroupés 2016-2017 (appliqués aux volumes projetés 2018)	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>	x x	x x
3 Ajustement tarifaire	<u>x</u>	<u>x</u>	<u>x</u>	<u>x</u>	<u>x</u>	<u>x</u>	x	x
4 % d'ajustement tarifaire Autorisé (1.3 divisé par 1.2)	x%	x%	x%	x%	x%	x%	x%	%
5 % d'ajustement tarifaire Demandé	x%	x%	x%	x%	x%	x%	x%	x%
6 % Écart demande vs décision	x%	x%	x%	x%	x%	x%	x%	x%

Annexe 2 : Exemple des pièces pour un rapport annuel

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

RÉSULTATS RÉELS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE
POUR L'EXERCICE FINANCIER CLOS LE 30 SEPTEMBRE 201X
(000 \$)

No de ligne	Description	Résultats réels Autorisés	Résultats réels Demande	Référence D-201X-xxx	Écart
		(1)	(2)		(3)
1	REVENUS				
2	Revenus	x x	x x		x x
3	Normalisation due à la température	x	x		x
4	Revenus normalisés de vente de gaz	x x	x x		x x
5	Fourniture	x	x		x
6	Compression	x	x		x
7	SPEDE	x	x		x
8	Revenus avant rabais et autres	x x	x x		x x
9	Rabais à la consommation et autres	x	x		x
10	CASEP	x	x		x
11	Revenus après rabais	x x	x x		x x
12	FRAIS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE DISTRIBUTION	x x	x x		x x
13	MARGE BRUTE SUR LES VENTES DE GAZ NATUREL	x x	x x		x x
14	(TROP-PERÇU) / MANQUE À GAGNER	x	x		x
15	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	x	x		x
16	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	x x	x x		x x
17	DÉPENSES				
18	Dépenses d'exploitation	x	x		x
19	Plan global en efficacité énergétique	x	x		x
20	Amortissement des immobilisations	x	x		x
21	Amortissement des frais reportés	x	x		x
22	Impôts fonciers et autres	x	x		x
23	Impôt sur le revenu	x	x		x
24	Total des dépenses	x x	x x		x x
25	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	x x	x x		x x
26	QUOTE-PART				
27	Quote-part du trop-perçu avant impôt	x	x		x
28	Bonification des associés	x	x		x
29	Incentif à l'atteinte du PGEÉ	x	x		x
30	Impôt sur le revenu	x	x		x
31	Quote-part, bonification et incitatif net d'impôt	x	x		x
32	BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	x x	x x		x x
33	BASE DE TARIFICATION MOYENNE	x x	x x		x x
34	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL AUTORISÉ	<u>x,x%</u>	<u>x,x%</u>		
35	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL RÉALISÉ		<u>x,x%</u>		

Annexe 2 : Exemple des pièces pour un rapport annuel

(000 \$)
Base de tarification mensuelle
pour la période de 12 mois close le 30 septembre 201X
TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

No de ligne	Description	1 oct. '1X	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Total	Moyenne mensuelle Autorisée	Moyenne mensuelle demande	Écart demande vs décision
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
1	Fourniture	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2	Transport	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3	Équilibrage - Pointe	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
4	Équilibrage - Espace	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
5	Distribution	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
6	SPEDE	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>														
7	Total	<u>x x</u>	<u>x x</u>	<u>x x</u>														

Annexe 2 : Exemple des pièces pour un rapport annuel

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx

Calcul du taux moyen du coût en capital réalisé
pour l'exercice clos le 30 septembre 201X
(000 \$)

No de ligne	<u>Description</u>	Moyenne mensuelle de la capitalisation incluant les ANR (1)	Moyenne mensuelle de la capitalisation ANR (2)	Moyenne mensuelle de la capitalisation réglementée (3)	Répartition (4)	Taux annuel (5)	Taux pondéré autorisé (6)	Taux pondéré demande	écart demande vs décision
1	Emprunt à taux flottant	x	x	x	x%	x%	x%	x%	
2	Crédit à terme à taux flottant	x	x	x	x%	x%	x%	x%	
3	Total dette à court terme	x x	x x	x x	x%	x%	x%	x%	
4	Dette à long terme	x x	x x	x x	x%	x%	x%	x%	
5	Dette totale	x x	x x	x x	54,00%	x%	x%	x%	x%
6	Actions privilégiées	x	x	x	7,50%	x%	x%	x%	x%
7	Avoir des actionnaires ordinaires	x x	x x	x x	38,50%	X%	X%	X%	x%
8	Total	x x	x x	x x	100,00%		X %	X %	x%

Annexe 2 : Exemple des pièces pour un rapport annuel

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx
Coût de service réel pour l'exercice clos le 30 septembre 201X
(000 \$)

No de ligne	<u>Distribution</u> (1)	<u>Fourniture</u> (2)	<u>SPEDE</u> (3)	<u>Transport</u> (4)	<u>Équilibrage Pointe</u> (5)	<u>Équilibrage Espace</u> (6)	<u>Total réel Autorisé</u> (7)	<u>Total réel Demande</u>	<u>Écart demande vs décision</u>
1	x		x	x	x	x	x	x	x
2	x						x	x	x
3	x						x	x	x
4	x						x	x	x
5	x						x	x	x
6	x				x		x	x	x
7	x			x		x	x	x	x
8	x						x	x	x
9	x	x	x	x	x	x	x	x	x
10	x	x	x	x	x	x	x	x	x
11	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x
12					x		x	x	x
13							x	x	x
14	x			x	x	x	x	x	x
15	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x	x
16	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x	x x
17	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Annexe 2 : Exemple des pièces pour un rapport annuel

TABLEAU RÉVISÉ À LA SUITE DE LA DÉCISION D-201X-xxx					
SOLDE DU MANQUE À GAGNER (TROP-PERÇU) AU 30 SEPTEMBRE 201X					
À RECEVOIR DES (À ÊTRE REMBOURSÉ AUX) CLIENTS					
(000 \$)					
No de ligne	Description	(1)	(2)	(3)	
Établissement du (trop-perçu) manque à gagner total		Autorisé	Demande	Écart demande vs décision	
1	Base de tarification moyenne	x x	x x	x	
2	Coût en capital autorisé	x %	x %	x %	
3	Revenu net d'exploitation permmissible	x x	x x	x	
4	Revenu net d'exploitation réel	x x	x x	x	
5	Trop-perçu après impôt	x	x	x	
6	Effet de l'impôt	x	x	x	
7	Trop-perçu avant impôt	x x	x x	x	
Partage du (trop-perçu) / manque à gagner par service Autorisé		(TP) / MAG total autorisé	Quote-part allouée aux associés ⁽¹⁾	Quote-part allouée aux clients	
9	Distribution	x	x	x	
10	Partage du trop-perçu Attribution du trop-perçu sur les activités des clients GNL	x		x	
11	Transport	x		x	
12	Équilibrage	x		x	
13	Fourniture	x		x	
14	Compression	x		x	
15	SPEDE	x		x	
16	Trop-perçu total Autorisé	x x	x	x x	
Bonification aux associés Autorisé			Bonification à verser aux associés		
18	Quote-part des transactions d'optimisation financières	x \$ ⁽²⁾ x 10 %	x		
19	⁽¹⁾ Les premiers cent (100) points de base du trop-perçu du service de distribution sont partagés à raison de 50 % aux associés et 50 % aux clients (D-2015-045, paragr. 23).				
20	Avoir des actionnaires ordinaires	x			
21	Quote-part maximale admissible aux premiers 100 points de base	x	(l. 20 * 1 % * 50 % / 73,10 %)		
22	Quote-part du trop-perçu allouée aux associés	x	(l. 9, col. 1 * 50 %)		
23	⁽²⁾ Transactions financières				
24	Transactions financières exclues de la bonification : transactions de plus de 12 mois ou s'étendant au-delà du 30 septembre. (D-2014-077, paragr. 482)	-			
25	Transactions d'optimisation financières	x			

ANNEXE 3

**Exemple d'application de la proposition d'identification
des pièces dans les dossiers tarifaires**

	Sujet de la pièce	Identification actuelle R-3987-2016	Identification proposée
E	Phases préliminaires : Demandes et Suivis ad hoc	Gaz Métro-1, Document 1 à Gaz Métro-3, Document 5	GM-E, Document 1 à GM-E, Document 5
F	Demandes de renseignements liées aux phases préliminaires	Gaz Métro-4, Document 1 à Gaz Métro-4, Document 14	GM-F, Document 1 à GM-F, Document 14
G	Informations générales sur le dossier	Gaz Métro-5, Document 1 à Gaz Métro-5, Document 3	GM-G, Document 1 à GM-G, Document 3
H	Approvisionnement gazier	Gaz Métro-6, Document 1 à Gaz Métro-6, Document 6	GM-H, Document 1 à GM-H, Document 6
I	Développement des ventes	Gaz Métro-7, Document 1 à Gaz Métro-7, Document 2	GM-I, Document 1 à GM-I, Document 2
J	SPEDE	Gaz Métro-8, Document 1 à Gaz Métro-8, Document 3	GM-J, Document 1 à GM-J, Document 3
K	Planification pluriannuelle des investissements	Gaz Métro-9, Document 1	GM-K, Document 1
L	Investissements	Gaz Métro-10, Document 1 à Gaz Métro-10, Document 10	GM-L, Document 1 à GM-L, Doc. 10
M	Stratégie financière	Gaz Métro-11, Document 1 à Gaz Métro-11, Document 10	GM-M, Document 1 à GM-M, Doc. 10
N	Coût de service et revenu additionnel requis	Gaz Métro-12, Document 1 à Gaz Métro-12, Document 19	GM-N, Document 1 à GM-N, Doc. 19
P	Efficacité énergétique et CASEP	Gaz Métro-13, Document 1 à Gaz Métro-13, Document 6	GM-P, Document 1 à GM-P, Document 6
Q	Indices de qualité et incitatifs	Gaz Métro-14, Document 1 à Gaz Métro-14, Document 2	GM-Q, Document 1 à GM-Q, Document 2
R	Stratégie et grilles tarifaires	Gaz Métro-15, Document 1 à Gaz Métro-15, Document 11	GM-R, Document 1 à GM-R, Doc. 11
S	Modifications aux CST	Gaz Métro-16, Document 1 à Gaz Métro-16, Document 3	GM-S, Document 1 à GM-S, Document 3
T	Texte des CST	Gaz Métro-17, Document 1 à Gaz Métro-17, Document 2	GM-T, Document 1 à GM-T, Document 2
U	Demandes de renseignements liées à la phase tarifaire	Gaz Métro-18, Document 1 à Gaz Métro-18, Document 15	GM-U, Document 1 à GM-U, Doc. 15